

TROIS CHAPITRES DES DISCOURS SUR LA PREMIÈRE DÉCADE DE TITE-LIVE DE MACHIAVEL

Nous présentons la traduction des chapitres XVI, XVII, XVIII du livre I des *Discours sur la première Décade de Tite-Live* de Machiavel. Ces trois chapitres forment un ensemble : il y est question du passage de la servitude à la liberté, de la corruption, et du recours aux moyens extraordinaires. Dans la théorie politique de Machiavel, ils constituent, comme on le sait, un moment essentiel.

Quant à l'appareil critique, nous nous sommes limités ici à des notes succinctes de traduction. Pour situer certains concepts dans le champ de la pensée politique antique, nous avons consulté quelques « sources » de Machiavel : en particulier Aristote, Polybe, Cicéron, et les traductions de la *Politique* d'Aristote par Leonardo Bruni (1435-1438), Antonio Brucioli (1547) et Bernardo Segni (1551). Nous avons eu sous les yeux les traductions historiques en français de Jacques Gohory (Paris, 1548-1571), François Testard (Amsterdam, 1691), De Meng (Amsterdam, 1782), Toussaint Guiraudet (Paris, 1798), Périès (Paris, 1851), Guiraudet-Barincou (Paris, 1952), Christian Bec (Paris, 1996), ainsi que la traduction anglaise de Leslie J. Walker (Londres, 1950). Nous avons également utilisé les éditions commentées des *Discorsi* de Leslie J. Walker, S. Bertelli et F. Gaeta (Milan, 1960), C. Vivanti (Turin, 1983), G. Inglese (Milan, 1984), G.M. Anselmi et C. Varotti (Turin, 1993). Comme texte de référence des *Discours*, nous nous sommes servis de l'édition critique de G. Inglese, en signalant, lorsque nous les acceptons, les variantes par rapport à l'édition Mazzoni/Casella

(Florence, 1929). Nous remercions les éditions Gallimard, pour lesquelles nous préparons une nouvelle traduction des *Discours* dans la collection *Bibliothèque de philosophie*, de nous avoir autorisés à publier ce fragment.

Cette première version des trois chapitres a fait l'objet d'une séance de travail au Centre d'Etudes et de Recherches sur la Pensée Politique Italienne (CERPPI) de l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud.

Liste des Abréviations

Go = traduction Gohory

T = traduction Testard

G = traduction Guiraudet

W = traduction Walker

Bec = traduction Bec

A = édition Anselmi/Varotti

V = édition Vivanti

I = édition Inglese

XVI

Si un peuple habitué à vivre sous un prince devient libre par quelque accident, il garde avec difficulté la liberté

1. Combien il est difficile à un peuple habitué à vivre sous un prince de conserver par la suite la liberté, si par quelque accident il l'acquiert, comme l'acquiert Rome après que les Tarquins furent chassés, c'est ce que montrent d'innombrables exemples transmis par les récits des histoires anciennes. Cette difficulté est compréhensible. En effet, ce peuple n'est pas différent d'une bête brute qui, bien que de nature féroce et sauvage, aurait toujours été nourrie en captivité et en servitude ; si jamais¹, par la suite, elle est laissée libre dans une campagne, n'étant pas habituée à se nourrir et ne sachant pas où elle pourrait trouver refuge, elle devient la proie du premier qui tente de l'enchaîner à nouveau.

2. C'est ce qui arrive à un peuple qui, habitué à vivre sous le gouvernement d'autrui, ne sachant débattre ni des défenses ni des attaques publiques, ne connaissant pas les princes et n'étant pas connu d'eux,

¹ *a sorte*. A : in un luogo qualsiasi. W : loosed to rove the countryside at will. Bec : laché par hasard dans la campagne. G : que le sort la rende à la liberté des champs.

retombe bientôt sous un joug qui, le plus souvent, est plus lourd que celui dont il s'était affranchi peu de temps auparavant ; et il rencontre ces difficultés bien que la matière ne soit pas corrompue². Car un peuple entièrement gagné par la corruption ne peut pas du tout vivre libre, ne serait-ce qu'un moment, comme on le verra plus loin. Aussi, nos réflexions portent-elles sur ces peuples où la corruption ne s'est pas trop étendue, et où il y a plus de bon que de gâté.

3. A cette difficulté s'en ajoute une autre : l'Etat qui devient libre fait naître des factions qui lui sont ennemies et aucune qui lui soit amie. Tous ceux qui tiraient avantage du régime tyrannique, se nourrissant des richesses du prince, deviennent ses ennemis ; cette faculté d'en tirer avantage leur étant enlevée, ils ne peuvent vivre satisfaits et sont forcés, chaque jour³, de tenter de restaurer la tyrannie pour retrouver leur autorité. Cet Etat, comme je l'ai dit, n'acquiert pas de factions amies, parce que le régime libre⁴ ne distribue d'honneurs et de récompenses que pour des raisons honnêtes et précises, en dehors desquelles il ne récompense et n'honore personne ; et lorsque quelqu'un obtient ces honneurs et ces avantages qu'il croit mériter, il ne reconnaît aucune obligation à l'égard de ceux qui le récompensent. En outre, tant qu'on les possède, on n'apprécie pas les avantages communs qu'on tire du régime libre : pouvoir jouir librement et sans crainte de ses biens, ne nourrir d'appréhension ni pour l'honneur des femmes, ni pour celui des enfants, ne rien craindre pour soi-même. Personne, en effet, n'admettra jamais d'avoir des obligations à l'égard de quelqu'un qui ne l'offense pas.

4. Ainsi, comme on vient de le dire, le régime libre⁵, le régime nouvellement instauré⁶, fait naître des factions qui lui sont ennemies et aucune qui lui soit amie. Pour parer à ces inconvénients et aux désordres que les difficultés déjà mentionnées entraîneraient, il n'y a pas remède plus puissant, ni plus efficace, ni plus sûr, ni plus nécessaire, que de tuer les fils de Brutus. Ceux-ci, comme l'histoire le montre, furent conduits à conjurer contre leur patrie, avec d'autres jeunes romains, uniquement parce qu'ils ne pouvaient pas se prévaloir sous les consuls des avantages

² *Materia* : c'est à dire la nature du peuple.

³ I : ciascuno dì.

⁴ *il vivere libero*. W : self governing states. C'est une des expressions qui désignent chez Machiavel ce que les Grecs appelaient *democratia*. Leonardo Bruni, dans sa traduction du mot *democratia* d'Aristote, emploie le terme « status popularis », Brucioli ceux de « popolare governo », « popolare repubblica », et Segni celui de « stato popolare ».

⁵ *lo stato libero*.

⁶ *di nuovo* : on peut comprendre « ex novo » ou « da poco ».

extraordinaires⁷ dont ils jouissaient sous les rois, de sorte que la liberté du peuple semblait être devenue leur esclavage. Et ceux qui entreprennent de gouverner une multitude ou par un gouvernement libre ou par un principat⁸, sans s'assurer de ceux qui sont ennemis de cet ordre nouveau, créent un Etat qui ne vivra pas longtemps. Certes, j'estime malheureux ces princes qui, pour assurer leur Etat, doivent emprunter des voies extraordinaires, si la multitude leur est ennemie⁹. Celui qui n'a pour ennemi que le petit nombre s'en assure aisément et sans beaucoup de scandales¹⁰; celui qui a tout le peuple¹¹ contre lui ne s'en assure jamais, et plus il fait usage de cruauté plus son principat s'affaiblit. Si bien que le meilleur remède dont il dispose est de tâcher d'obtenir l'amitié du peuple.

5. Bien que ce discours s'écarte du précédent, s'agissant ici d'un prince et là d'une république, néanmoins, pour ne pas avoir à y revenir, je veux en parler brièvement. Si un prince veut donc s'attacher un peuple qui lui serait ennemi - un de ces princes qui sont devenus tyrans de leur patrie¹² - j'affirme qu'il doit avant tout examiner ce que le peuple désire. Il trouvera toujours que celui-ci désire deux choses : l'une, se venger de ceux qui sont la cause de sa servitude, l'autre, recouvrer sa liberté. Le premier désir, le prince peut le satisfaire entièrement ; le second en partie. Quant au premier, en voilà un bon exemple. A la suite d'un conflit survenu entre le peuple et les optimates - alors que Cléarque, tyran d'Héraclée, était en exil - ceux-ci, en état d'infériorité, en vinrent à soutenir Cléarque. S'étant ligués entre eux¹³, ils le rétablirent à Héraclée contre le sentiment populaire et ils ôtèrent la liberté au peuple. Placé entre l'insolence des optimates, qu'il ne pouvait d'aucune façon ni satisfaire ni corriger, et la rage du peuple qui ne pouvait pas supporter d'avoir perdu la liberté, Cléarque décida de se libérer d'un coup des grands qui le gênaient et de s'attacher le peuple. Il saisit pour cela une occasion favorable et tailla en pièces tous les optimates, au grand contentement des populaires¹⁴. Ainsi, il satisfit une des envies qu'ont les

7 *non si potevano valere straordinariamente.*

8 *o per via di libertà o per via di principato.*

9 *avendo* : non pas « ayant la multitude pour ennemie » mais plutôt « si la multitude leur est ennemie ».

10 *senza molti scandoli.*

11 *l'universale* (en opposition aux « pochi », à savoir les optimates).

12 I et A : « tyran » dans un sens non spécifique, pour ne pas répéter « prince ». Dans la conception antique la tyrannie peut être populaire, tandis que pour Machiavel le tyran a contre lui le peuple et les Grands.

13 *Congiuratisi seco*. On peut aussi comprendre « s'étant ligués avec lui ».

14 *de' popolari*

peuples, celle de se venger. Mais quant à l'autre désir du peuple, celui de recouvrer sa liberté, ne pouvant pas le satisfaire, le prince doit examiner quelles sont les raisons qui le poussent à désirer d'être libre. Il trouvera qu'une petite partie du peuple désire être libre pour commander ; tous les autres, qui sont innombrables, désirent la liberté pour vivre en sécurité. Dans tous les Etats¹⁵, quelle que soit leur constitution¹⁶, il n'est pas plus de quarante ou cinquante citoyens qui arrivent aux charges de commandement. Comme il s'agit d'un petit nombre, il est facile de s'en assurer, soit en les éliminant, soit en leur octroyant une quantité d'honneurs telle qu'ils puissent, selon leur condition, en bonne partie¹⁷ s'en satisfaire. Les autres, auxquels il suffit de vivre en sécurité, on les contente facilement si le prince crée des institutions et des lois¹⁸ qui garantissent à la fois sa puissance et la sécurité de tous¹⁹. Si un prince agit de la sorte et si le peuple voit qu'en aucune circonstance il ne brise ces lois, le peuple commencera bientôt vite à vivre sûr et satisfait²⁰. Le royaume de France en est un exemple : il vit en sécurité simplement parce que ses rois se sont engagés à observer une infinité de lois qui sauvegardent la sécurité de tous leurs peuples²¹. Et celui qui constitua²² cet Etat voulut que ses rois agissent à leur guise en matière d'armes et d'argent, mais qu'ils ne puissent disposer de tout le reste que conformément à ce que les lois prescrivaient. Le prince ou la république qui ne s'assurent pas de leur Etat²³ dès le commencement doivent donc le faire à la première occasion, comme le firent les Romains. Qui la laisse passer, se repent trop tard de ne pas avoir fait ce qu'il devait faire.

6. Ainsi, après la mort des fils de Brutus et la fin des Tarquins, le peuple romain n'étant pas encore corrompu quand il récupéra la liberté,

15 *republiche*. Dans le sens grec de *politeiai*. Chez les Grecs, la *politeia* désigne aussi bien l'organisation générale de l'état que la république au sens strict du terme. Chez Bruni, comme chez Machiavel, la *res publica* peut avoir les deux sens ; un principat peut donc être désigné par le terme de *repubblica*.

16 *in qualunque modo ordinate*

17 *in buona parte*. On peut aussi comprendre : « pour la plupart ».

18 *ordini*. Nous traduisons *ordini* par « institutions ». Cicéron, dans le *De legibus*, utilise l'expression « in publicis institutis atque legibus ». C'est le grec *politeia*, que Segni traduit justement par *ordini*.

19 *la securtà universale*.

20 *comincerà*. On peut aussi comprendre « le prince commencera ».

21 *Si comprenda*. I : « si salvaguardi ».

22 *chi ordinò*.

23 *stato*. A entendre ici dans le sens de « domaine », « territoire », car il est difficile de penser qu'il puisse s'agir, « dès le commencement », d'un Etat bien établi.

il put la conserver avec tous les modes²⁴ et institutions dont il a été question précédemment. Mais si ce peuple avait été corrompu, on n'eût pas trouvé, à Rome comme ailleurs, de remède efficace pour la conserver, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant.

XVII

Un peuple corrompu, devenu libre, peut avec une très grande difficulté conserver sa liberté.

1. J'estime qu'il était nécessaire ou bien que les rois disparaissent, ou bien que Rome devienne très rapidement faible et d'aucun poids : car, considérant à quel degré de corruption étaient tombés ces rois, si cela s'était poursuivi durant deux ou trois générations, et si cette corruption qui était en eux avait commencé à envahir les membres, une fois ces membres corrompus il était impossible de jamais plus la réformer. Mais ayant perdu le chef alors que le buste était intègre, ils purent facilement instaurer²⁵ un gouvernement libre et de bonnes institutions²⁶. Et l'on doit présupposer comme étant très vrai qu'une cité corrompue qui vit sous un prince ne peut jamais devenir libre même si²⁷ celui-ci disparaît avec toute sa famille. Il arrive même nécessairement que les princes s'éliminent l'un l'autre²⁸ ; et sans un nouveau seigneur la cité ne trouve jamais de repos, à moins que l'excellence d'un homme, et en même temps sa vertu, ne la maintiennent libre. Mais cette liberté ne durera que le temps de la vie de cet homme. Ce fut le cas de Dion et de Timoléon à Siracuse : tant qu'ils vécurent, leur vertu maintint, à différents moments, la ville libre. Après leur mort, on revint à l'ancienne tyrannie. Mais il n'est d'exemple plus frappant que celui de Rome qui, après que les Tarquins furent chassés, put aussitôt saisir et conserver cette liberté. Après l'assassinat de César, l'assassinat de Caius Caligula, l'assassinat de

²⁴ *modi*. On peut dire que, d'une façon générale, dans le *Prince*, le mot « modi » signifie « mode de procéder », « conduite politique ». Dans les *Discours*, il signifie plutôt « usages », « coutumes politiques », « mœurs politiques » d'une cité. On retrouve chez Aristote le terme « tropos » que Bruni traduit par « modus », Brucioli et Segni par « modo ». Chez Cicéron, l'expression « modi et ordini » pourrait correspondre à « mores atque instituta maiorum, civitatum ». Signalons également que Segni traduit « politeiai », au pluriel, par « modi di governo ».

²⁵ I : *Ridursi* = ritornare. Malgré les gouvernements précédents de Romulus et Numa Pompilius nous estimons que cette interprétation est contestable, car Machiavel traite ici des Etats libres qui viennent d'être instaurés.

²⁶ *vivere liberi ed ordinati*.

²⁷ *come che*. W : even if.

²⁸ *uno principe spenga l'altro*. Il s'agit, selon nous, des princes d'une même famille.

Néron, et l'extinction de la dynastie des Césars, elle ne put jamais ni conserver sa liberté, ni même commencer à l'établir. Et une telle différence d'issues dans une même ville ne résulta que de ceci : à l'époque des Tarquins le peuple romain n'était pas encore corrompu, alors qu'à l'époque des Césars²⁹ il était extrêmement corrompu. Dans le premier cas, pour maintenir le peuple soudé et prêt à fuir les rois, il suffit de lui faire jurer qu'il n'accepterait jamais que quelqu'un regnât à Rome. Mais dans l'autre cas, l'autorité et la sévérité de Brutus, avec toutes les légions d'Orient, ne suffit pas à le rendre disposé à vouloir conserver cette liberté qu'à l'instar du premier Brutus il lui avait rendue. La corruption que les partisans de Marius avaient introduite dans le peuple en fut la cause ; César, qui était leur chef, sut aveugler cette multitude, si bien qu'elle ne reconnut pas le joug qu'elle-même se mettait sur le cou.

2. Bien que l'exemple de Rome soit préférable à tout autre, je veux néanmoins citer à ce propos des peuples connus de nos temps. J'affirme donc qu'aucun événement, aussi grave et violent fût-il, ne pourrait jamais rendre Milan ou Naples libres, leurs membres étant tout à fait corrompus. On le vit après la mort de Filippo Visconti : ayant voulu recouvrer la liberté, Milan ne put ni ne sut la conserver. Ce fut donc une grande chance pour Rome que ses rois fussent devenus vite corrompus : on put ainsi les chasser avant que leur corruption n'ait pénétré dans les entrailles de cette ville. La fin étant bonne, du fait de cette absence de corruption les innombrables tumultes qui eurent lieu à Rome ne nuisirent pas à la République mais lui furent au contraire profitables.

3. On peut donc conclure ceci : là où la matière n'est pas corrompue, les tumultes et autres désordres³⁰ ne nuisent pas ; là où elle est corrompue, les lois bien instituées ne sont pas utiles, si elles ne sont pas introduites par quelqu'un qui, avec une force extrême, les fasse observer au point que la matière devienne bonne. Je ne sais pas si cela est jamais arrivé ou s'il est possible que cela arrive ; car, comme je viens de le dire, une cité tombée en déclin à cause de la corruption de sa matière, si jamais il arrive qu'elle se relève, ce sera par la vertu³¹ d'un homme alors en vie, et non par la vertu de l'ensemble du peuple³² soutenant les bonnes institutions. Dès que cet homme meurt, elle revient aussitôt à ses anciennes habitudes. C'est ce qui arriva à Thèbes qui, par la vertu

29 *in questi ultimi tempi.*

30 *scandoli.*

31 *la virtù.*

32 *la virtù dello universale.*

d'Épaminondas, put, tant que celui-ci vécut, conserver la forme d'une république et sa domination³³. Mais à sa mort elle retomba dans ses anciens désordres. En effet, il ne peut y avoir d'homme qui vive assez longtemps pour donner de bonnes habitudes à une cité qui en a eu pendant longtemps de mauvaises. Et si un homme qui vit très longtemps, ou deux hommes vertueux qui se succèdent, n'ordonnent pas une telle cité, dès qu'elle en est privée elle s'écroule, comme je l'ai dit ci-dessus, à moins qu'au prix de nombreux périls et de beaucoup de sang il ne la fasse renaître. Car cette corruption et le peu d'aptitude à la vie libre naît de l'inégalité présente dans cette cité, et si l'on veut établir l'égalité il faut faire usage de moyens tout à fait extraordinaires que peu d'hommes savent, ou veulent, utiliser, comme on le dira ailleurs plus en détail.

XVIII

De quelle manière, dans les cités corrompues, on pourrait maintenir un gouvernement libre, s'il existe ; ou l'y instituer s'il n'existe pas.

1. Je crois qu'il n'est pas hors de propos, ni éloigné du discours précédent, d'examiner si dans une cité corrompue on peut maintenir un gouvernement libre³⁴, s'il existe, ou, s'il n'existe pas, l'y instituer. A ce propos, je dis que ces deux choses sont toutes deux très difficiles à faire. Et bien qu'il soit presque impossible d'en donner la règle, car il faudrait procéder suivant les degrés de la corruption, néanmoins, comme il est bon de tout prendre en examen, je ne veux pas laisser cette question de côté. Je vais donc supposer une cité très corrompue, ce qui rendra la tâche plus difficile³⁵, car on ne trouve ni lois ni institutions³⁶ en mesure de mettre un frein à une corruption universelle. De même que les bonnes mœurs, pour se conserver, ont besoin des lois, les lois, pour être observées, ont besoin de bonnes mœurs. De plus, les institutions et les lois créées dans une république à sa naissance, lorsque les hommes étaient bons, ne sont plus appropriées une fois que ceux-ci sont devenus mauvais. Et si les lois varient dans une cité selon les circonstances, les institutions, elles, ne varient jamais, ou rarement : ainsi, les nouvelles lois ne suffisent pas, car les institutions qui se maintiennent solidement les corrompent. Et pour mieux faire entendre ce point, je dirai quel était à

33 Selon Inglese, il faut lire *forma di repubblica e imperio* et non *forma di repubblica e di imperio*.

34 *stato libero*. Il s'agit d'une autre désignation de la *democratia* grecque.

35 *donde verrò ad accrescere più tale difficoltà*. On peut comprendre « ma tâche » ou « la tâche de ceux qui doivent "mantenere lo stato libero" ».

36 Go : « il n'y a ni justice ni police ». T : « point de lois ni de règlements ».

Rome l'ordre du gouvernement³⁷, c'est-à-dire de l'Etat, et quelles étaient les lois qui, avec les magistrats, freinaient les citoyens. Cet ordre résidait dans l'autorité du Peuple, du Sénat, des Tribuns, des Consuls, dans la manière de poser les candidatures et d'élire les magistrats et dans celle de faire les lois. Ces institutions varièrent peu ou pas du tout au fil des événements³⁸. Les lois qui freinaient les citoyens, elles, varièrent, comme la loi sur l'adultère, la loi somptuaire, celle sur les brigues électorales, et bien d'autres, au fur et à mesure que les citoyens devenaient corrompus. Mais comme les institutions de l'État³⁹ qui, dans la corruption, n'étaient plus bonnes, se conservaient solidement, ces lois que l'on renouvelait ne suffisaient pas à maintenir les hommes bons. Elles auraient été pourtant bien utiles si, en les renouvelant, on avait aussi changé les institutions.

2. Il est vrai que de telles institutions n'étaient plus bonnes dans la ville corrompue. On le voit clairement dans deux points fondamentaux : la manière d'élire les magistrats et celle de faire les lois. Le peuple romain ne conférait le consulat et les premières charges de la cité qu'à ceux qui le demandaient. Cette disposition⁴⁰ fut bonne au début, car seuls se portaient candidats les citoyens qui s'en jugeaient dignes. Etre refusé était considéré comme ignominieux, si bien que pour en être jugé digne chacun agissait bien. Dans la ville corrompue, cet usage⁴¹ devint très pernicieux, car ce n'étaient pas les plus vertueux qui se portaient candidats, mais les plus puissants. Ceux qui n'étaient pas puissants, fussent-ils vertueux, s'en abstenaient, par crainte. Cet inconvénient apparut non pas tout d'un coup mais peu à peu, comme c'est toujours le cas. En effet, ayant dompté l'Afrique et l'Asie et réduit presque toute la Grèce sous leur obéissance, les Romains étaient devenus sûrs de leur liberté et ne pensaient plus avoir d'ennemis qui pussent leur faire peur. Cette assurance et la faiblesse de ses ennemis firent que le peuple romain, en conférant le consulat, ne considérait plus la vertu mais le crédit⁴² : il nommait à cette charge ceux qui savaient le mieux s'attirer la faveur des hommes et non ceux qui savaient le mieux vaincre les ennemis. Puis, après l'avoir conférée à ceux qui avaient le plus de crédit, ils en vinrent à l'accorder à ceux qui avaient le plus de puissance. En raison du vice de

37 *ordine*. Il s'agit du terme aristotélien *taxis* que Bruni traduit par « *ordinatio civitatis* », Brucioli par « *institutione* » et Segni par « *ordinazione* ». Go : « l'ordre de l'Etat et gouvernement de la ville ».

38 *negli accidenti*. W : in the course of events.

39 Go : « l'ordre de l'Etat ». T : « la manière du gouvernement ».

40 *ordine*. Ici dans le sens de « coutume politique ».

41 *modo*.

42 *grazia*. W, I, V : popularité.

cette institution, les bons s'en trouvèrent tout à fait exclus. Un tribun ou n'importe quel autre citoyen pouvait soumettre une loi au peuple et chaque citoyen pouvait se prononcer pour ou contre avant qu'on délibérât. Cette disposition était bonne quand les citoyens étaient bons. Il a toujours été bien que ceux qui conçoivent⁴³ une chose bonne pour tous puissent la proposer, et il est bien que chacun ait la possibilité d'exprimer son opinion à ce sujet. Après avoir entendu les uns et les autres, le peuple peut ensuite choisir le mieux. Mais les citoyens étant devenus mauvais, cette disposition devint très mauvaise, car seuls les puissants proposaient des lois, non pour la liberté commune mais pour leur propre puissance. Par crainte, personne ne parlait contre ces lois ; le peuple était, ainsi, ou bien trompé ou bien forcé de décider sa propre perte.

3. Il était donc nécessaire, si l'on voulait que Rome se maintînt libre dans la corruption, qu'elle créât de nouvelles institutions, de même que, tout au long de son existence, elle avait créé de nouvelles lois. Dans deux sujets, l'un bon, l'autre mauvais, on ne peut en effet instaurer les mêmes institutions et les mêmes modes, et la forme ne peut être la même dans une matière tout à fait opposée. Mais puisqu'il faut ou bien renouveler ces institutions toutes d'un coup, une fois qu'elles se sont avérées n'être plus bonnes, ou bien peu à peu, avant qu'elles n'apparaissent comme telles à chacun, j'affirme que ces deux choses sont toutes deux presque impossibles. Si l'on veut les renouveler peu à peu, il faut qu'un homme prudent qui perçoit cet inconvénient de très loin, et dès qu'il surgit, en soit l'instigateur. Or il est très facile que de tels hommes n'apparaissent jamais dans une cité ; et même s'il en apparaissait un, il ne pourrait jamais convaincre les autres de ce que lui-même perçoit. Car les hommes, habitués à certaines façons de vivre, ne veulent pas en changer, d'autant plus que ne voyant pas le mal en face il faut le leur faire voir par conjecture. Quant à changer d'un coup ces institutions, quand chacun se rend compte qu'elles ne sont pas bonnes, j'affirme que cela est inefficace - ce qui apparaît facilement - et qu'à cette inefficacité⁴⁴ il est difficile de porter remède ; pour ce faire, il ne suffit pas d'utiliser des mesures ordinaires, les moyens ordinaires étant mauvais, mais il est nécessaire d'en venir aux moyens extraordinaires⁴⁵, comme la violence et les armes ; il est nécessaire de devenir avant tout prince de cette cité et de pouvoir en

⁴³ *intende*.

⁴⁴ *inutilità*. Selon nous, l'« inutilità » se réfère à l'impossibilité de changer d'un coup les institutions et non aux institutions qui seraient devenues inefficaces.

⁴⁵ *allo straordinario*.

disposer à sa guise. Et comme l'établissement⁴⁶ d'une vie politique⁴⁷ dans une cité présuppose un homme bon, et que devenir par la violence prince d'une république en présuppose un mauvais, il n'arrivera donc que très rarement qu'un homme bon, par des moyens mauvais, même si sa fin était bonne, veuille devenir prince, et qu'un homme méchant, une fois devenu prince, veuille agir bien et qu'il lui vienne jamais à l'esprit de bien utiliser l'autorité qu'il a mal acquise.

4. De cela naît la difficulté, voire l'impossibilité, de maintenir une république dans les cités corrompues, ou d'en créer une *ex novo*⁴⁸. Si on devait tout de même la créer ou la maintenir, il faudrait la rapprocher plutôt du gouvernement royal que du gouvernement⁴⁹ populaire, afin que les hommes, dont l'insolence ne peut être corrigée par les lois, soient freinés⁵⁰, d'une manière ou d'une autre, par un pouvoir presque royal. Vouloir les faire devenir bons par d'autres moyens serait une entreprise ou bien très cruelle ou bien tout à fait impossible, comme le fut celle de Cléomène, que j'ai déjà évoquée. Certes, pour gouverner seul, celui-ci tua les Ephores ; pour les mêmes raisons, Romulus tua son frère et Titus Tatius, le Sabin, et ils firent par la suite un bon usage de l'autorité acquise. Néanmoins, on doit remarquer qu'ils n'avaient pas affaire à des peuples⁵¹ entachés de la corruption dont il est question dans ce chapitre. Ainsi purent-ils décider d'agir, et, l'ayant décidé, parachever leur dessin⁵².

Alessandro FONTANA, Georges SARO, Xavier TABET

46 *ordinare*. Il ne s'agit pas de « rétablir » mais, au sens propre, d'« établir » (voir le *Grande Dizionario* de Battaglia).

47 *vivere politico*. C'est exactement l'expression aristotélicienne *bios politikos* que Bruni traduit par « civilis vita » et Segni « vita civile ». L'expression d'Aristote « l'homme est un *animal politique* » (*zoon politikon*) est traduite par Bruni « sociale animal » ou « civile animal ». Dante, dans le *Convivio*, emploie l'expression « animale civile », que l'on retrouve chez Brucioli et Segni. Cicéron écrivait déjà, dans le *De finibus*, V, 66 : « ut hominis natura habeat quiddam ingenitum quasi civile atque populare quod graeci *politikon* vocant ». La « vita civile », le « vivere politico » - c'est-à-dire la vie organisée selon les lois de la politique - est donc le contraire de la barbarie en général et de la tyrannie en particulier. Go : « réduire une ville gâtée à bonne police ». T : « réformer une république dans son gouvernement ».

48 *di nuovo*.

49 *stata*. Dans le sens ici de « forme de gouvernement » ; c'est ce que Aristote appelle *politeuma*, que Bruni traduit par « gubernatio civitatis et regimen », Brucioli par « reggimento » et Segni par « reggimento », « modo di governo ».

50 *frenati*.

51 *soggetti*.

52 *colorire il disegno loro*. Selon la plupart des traducteurs, « colorire » signifie « donner des apparences trompeuse ». En réalité, au sens technique que l'expression avait dans la peinture, il faut traduire « colorire » par « parachever », c'est-à-dire mettre les couleurs à un dessin.